



Les 9 «commandements » de la sécurité et de la responsabilité

Règles établies par les CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active)

Respecter la loi tu devras

- majorité sexuelle à 16 ans
- pas de relations sexuelles entre un accompagnant et un participant dans le cadre d'un camp
- pas d'alcool au moins de 16 ans, pas d'alcool fort au moins de 18 ans
- pas de cigarettes pour les jeunes de moins de 16 ans
- pas de drogues

Donner un cadre et veiller à ce qu'il soit respecté tu devras

- limites du terrain/ horaires / consignes de sécurité / attitudes...

Prévoir le danger tu sauras

- surveillance des enfants pendant les activités, mise à disposition de matériel adéquat, repérage des lieux, du temps, connaissance des enfants et de leurs limites et de tes limites...

Renseignement sur la santé des enfants tu demanderas

- allergies, suivi psychologique, régime particulier...

T'informer sans cesse tu devras

- sur les lieux, les participants, la loi, les jeux, les autres moniteurs, ton organisme ...

Les sorties soigneusement tu prépareras

- renseignements météo, renseignements mairie, gendarmerie ... liste des participants, les compter avant de prendre un transport, prévoir une pharmacie, de quoi téléphoner, savoir où téléphoner ... connaître les lieux, les points de rendez vous ...

Aux besoins des autres et de toi-même attentif tu seras

- chaque personne a des besoins différents et il est important de prendre en compte chacun des ces besoins. Prendre en compte c'est parfois juste écouter le besoin de l'autre et le reconnaître.
- connaître ses propres besoins permet de mieux se connaître, de connaître ses limites et de pouvoir les définir clairement aux autres.

De la sécurité affective tu t'inquiéteras

- intégration dans le groupe, espace de parole, respect des besoins de silence, de bruit, de jeux, d'expression, d'affection...

Exemplaire tu seras

- le point de repère des enfants sera souvent ton propre comportement ...

Nul n'est censé ignorer la loi